

Image not found or type unknown



## Obligations de la mairie pour réparer la chaussée

Par **piredemanne**, le **02/03/2015** à **11:59**

Bonjour j'ai un mur qui vient d'être recrépi ( mai 2014 ). Un affaissement de la chaussée fait que, lorsqu'il pleut et que les voitures passent devant mon mur, des projections d'eaux très sales se produisent. Je l'ai signalé à la mairie début juin, ils m'ont dit qu'ils viendraient voir. En janvier 2015, étant donné que rien n'a été fait, j'ai envoyé un recommandé qui est resté sans réponse. Aujourd'hui, j'appelle la mairie, et apparemment il n'est pas prévu une solution à mon problème. Quelles sont les obligations de la mairie à ce niveau, quelles sont mes recours possibles ?

Merci pour réponse.